

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Madame Sandra Turcotte directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain :

- **QUE** lors de la séance régulière du 3 février 2020, le Conseil de la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain adoptera le règlement numéro 2020-02-02 concernant le droit de visite et d'inspection.
- **QUE** toute personne intéressée peut en prendre connaissance au secrétariat de l'hôtel de ville, situé au 375 de la rue Saint-Joseph, aux heures habituelles d'ouverture.
- **QUE** ce règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Prosper-de-Champlain, ce 15 janvier 2020.

Sandra Turcotte, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Sandra Turcotte, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain, certifie sous serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 15 janvier 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 15 janvier 2020.

Sandra Turcotte, directrice générale et secrétaire-trésorière